



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Projet de Règlement numéro 11330-2017, modifiant le Règlement de construction numéro 98-03-5850, afin d'ajouter des normes relatives à la démolition de constructions et aux toitures près du domaine public

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 juin 2017, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement identifié ci-haut.
2. Les modifications au Règlement de construction visent à ajouter des normes relatives à la démolition de constructions et aux toitures près du domaine public.
3. Une consultation publique sur ce projet de Règlement aura lieu à la salle communautaire Le Bivouac, le mardi 4 juillet 2017 à 18 h 30. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil municipal expliquera le projet de Règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de Règlement seront entendues à cette assemblée.
4. Le projet de Règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 19^e jour de juin 2017.

Jacques Arsenault
Greffier